

Voie professionnelle : où en est-on ?

Cette question, les personnels des lycées professionnels se la posent une nouvelle fois à cette rentrée. Les différents ministres nous avaient promis le bilan de la voie professionnelle, il n'a toujours pas été produit. Au lieu de cela, le ministère se contente de quelques mesurées, du replâtrage.

Ce n'est pas la communication vidéo de la ministre Najat Vallaud Belkacem, adressée à tous les personnels de LP, qui peut faire illusion. 6 ans après la réforme du bac pro, et l'introduction du tout CCF, les dégâts sont pourtant visibles et la rénovation de la voie pro, une totale illusion. A tel point que certains se plaisent à dire que le baccalauréat professionnel comme le baccalauréat technologique, ne devrait plus permettre au même titre que le bac général, l'accès à l'enseignement supérieur (*voir rapport StrANES septembre 2015 remis au président de la république*).

Une année de formation enlevée à des milliers de jeunes, cela s'est traduit aussi par la suppression de 8 000 postes de PLP en dix ans : voilà une belle rénovation !

Quel est l'avenir aujourd'hui pour ces jeunes munis d'un diplôme dont la reconnaissance s'effrite à grande vitesse ?

Mais à quoi bon tirer un bilan puisque les ministres et le MEDEF ont déjà la réponse : l'apprentissage ?

Là encore, les faits sont têtus. Les données chiffrées implacables : les campagnes publicitaires et les financements publics ne font pas décoller le nombre d'apprenti-e-s des niveaux V et IV, pas plus qu'ils ne résolvent le problème des sorties sans qualification.



Sommaire

p.2

- *Suppression du CCF pour certaines épreuves du Bac Professionnel*

p.3

- *L'apprentissage : « filière d'excellence » ? Une imposture de plus !*

p.4

- *Seconde professionnelle de détermination : attention danger !*

- *Bulletin d'adhésion*

La CGT Educ'action a rencontré fin juin le cabinet de la ministre pour rappeler quelles étaient nos exigences. Il est grand temps de se faire entendre sur ce point avec nos collègues des lycées généraux et technologiques, ceux des collègues qui subissent les mêmes politiques.

Après le 17 septembre, à nouveau dans la rue le 8 octobre, nous serons là pour dire notre ras-le-bol du blocage des salaires dans la fonction publique. Depuis 5 ans, il n'y a eu aucune augmentation du point d'indice, sur lequel sont calculés nos traitements, à tel point que l'INSEE a été obligée de reconnaître la baisse de notre pouvoir d'achat.

Les personnels des lycées professionnels ne resteront pas inactifs face à ces constats, et devront reprendre le chemin de la lutte s'ils veulent gagner !

Suppression du CCF pour certaines épreuves du Bac Professionnel

La CGT Educ'action revendique depuis longtemps la suppression des CCF mis en place avec la réforme du Bac Pro 3 ans, pour l'obtention du baccalauréat professionnel. Après des discussions avec le Ministère, entamées depuis novembre 2013, celui-ci vient enfin de publier les textes (arrêté et décret) pour des modifications concernant certaines épreuves. Dans certaines disciplines, le CCF est remplacé par une épreuve ponctuelle nationale.

Ce résultat est à mettre à l'acquis des luttes syndicales et intersyndicales que la **CGT Educ'action** a menées avec d'autres organisations syndicales. Ces modifications sont toutefois limitées et on est encore loin du compte !

• **En Juillet**, le ministère a publié le décret (n° 2015-846) modifiant les conditions d'évaluation du baccalauréat professionnel afin de permettre la mise en œuvre de modalités d'évaluation différentes dans le cas de plusieurs unités constituant une épreuve.

Enfin l'arrêté du 9.07.2015, publié au J.O. du 11.07.2015, redéfinit les épreuves et les règlements d'examens pour la prévention-santé-environnement, l'économie-gestion et l'économie-droit en rétablissant des épreuves ponctuelles pour ces trois matières.

Dès la session de 2016, ces épreuves ou sous-épreuves seront évaluées par une épreuve écrite ponctuelle selon les modalités définies dans l'arrêté.

• **Outre le fait que ces textes ont été publiés tardivement**, que les collègues les ont donc découverts à la rentrée, les nouvelles modalités ne s'appliquent qu'aux élèves de la formation initiale. On peut légitimement s'inquiéter de la gestion des épreuves dans le

cadre de la mixité des publics que l'on voit s'instaurer dans nos classes. De plus, cette publication tardive des textes plonge nos collègues dans le désarroi puisqu'ils sont obligés de s'adapter très rapidement à ces nouvelles conditions d'examen alors qu'ils étaient dans les modalités précédentes pour les entrants en seconde et en première l'année dernière.

• **La définition des nouvelles épreuves** mentionne un dossier ressources ou documentaires à l'appui. Mais le problème posé est celui du temps consacré à la préparation des élèves en seconde et en première et notamment les objets d'études économiques qui aujourd'hui n'entrent plus dans les modalités des épreuves.

Une fois de plus, le ministère met les collègues dans la difficulté (cf. modifications des programmes d'histoire en septembre 2014...) en leur **imposant sans délai et sans outils, l'application de textes, parfois attendus, mais pas dans ces conditions.**

La nature de ces épreuves et leur contenu auraient mérité une meilleure préparation. La question posée reste bien celle de la qualité du baccalauréat et de sa reconnaissance. Celle-ci passe aussi par une meilleure considération des enseignants qui s'y emploient. La prime de 300 €

mise en place, sous certaines conditions, à la rentrée 2015 ne compensera pas la suppression des indemnités CCF pour certain-e-s collègues ni le refus du ministère d'une pondération horaire pourtant accordée à nos collègues certifiés des classes de première et terminale.

➔ **Notre revendication d'un retour aux épreuves ponctuelles demeure pour les autres disciplines comme, par exemple, les maths-sciences.**

L'action doit donc se poursuivre pour garder aux diplômes professionnels leur valeur nationale et obtenir véritablement l'égalité de dignité de la voie professionnelle et de ses personnels.



L'apprentissage : « filière d'excellence » ? Une imposture de plus !

Depuis des années, les gouvernements successifs font de l'apprentissage la filière d'excellence de la formation professionnelle initiale. Mais qu'en est-il réellement ?

Apprentissage et pédagogie

L'apprentissage repose sur une idée simple qui consiste à créer et organiser un mode de formation dont les objectifs sont de concilier les besoins des entreprises avec l'acquisition d'aptitudes par les jeunes.

C'est un mode de formation dont l'essence même consiste à mettre le jeune en situation de faire des allers et retours entre l'enseignement théorique et la pratique technique ou managériale dans l'entreprise. Quelle est la place dans ce processus de la culture générale ? Les critères de rentabilité de l'entreprise permettent-ils ces allers et retours avec autant d'efficacité que celle annoncée. La démarche pédagogique mise en œuvre dans les lycées professionnels entre les différents enseignements, pratiques théoriques et généraux, est à nos yeux plus propice à cette réflexion.

Apprentissage : un mieux disant dans l'insertion professionnelle ??

L'apprentissage serait une réponse au chômage des jeunes. Avec près de 400 000 jeunes de moins de 25 ans au chômage, la France aligne des résultats, qui se situent en dessous des autres pays européens. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail par lequel l'employeur s'engage, outre le verse-

ment d'un salaire, modique, à assurer à un jeune une formation conduisant à l'obtention d'un diplôme reconnu. Pour les jeunes diplômés, les statistiques du CEREQ montrent que l'insertion professionnelle à moyen terme des apprentis, peut être légèrement supérieure, encore faut-il comparer des situations équivalentes. Mais le constat s'inverse sur le long terme. La situation de l'insertion est différente d'une spécialité à une autre et les apprentis sont concentrés dans quelques filières seulement, en particulier dans l'artisanat.

Des statistiques qui en disent long...

Au plus haut, le nombre d'apprentis était de 443 000 en 2011 ; il n'a cessé de décliner depuis alors que l'objectif affiché par le gouvernement est de 500 000. Avec une chute vertigineuse de 13,7 % lors des 4 premiers mois de l'année 2014, le seuil des 250 000 contrats n'a pas été atteint. Même au plus fort de la crise de 2009, la chute n'avait pas excédée 3,4 %. Malgré la baisse de 8,14 % en 2013, passant de 297 295 nouveaux contrats en 2012 à 273 091, le gouvernement et le patronat continuent à faire le forcing comme si rien ne se passait. Depuis 7 ans, quelles que soient les politiques menées successivement, le nombre des nouveaux contrats n'a jamais franchi le cap des 300 000. **Si l'on y ajoute les 23,5 % de ruptures de contrats dans l'année civile, l'objectif gouvernemental affiché n'est pas pertinent.**

Gouvernement et patronat persistent

En voulant accueillir plus de 60 000 apprentis dans l'Éducation nationale d'ici 2017, par la mixité des publics, la mixité des parcours, le gouvernement met à mal, une fois de plus, la formation sous statut scolaire. Afin d'arriver à cet objectif, le ministère veut lever certains « obstacles » qui sont un frein : refonte de la procédure d'orientation en intégrant un vœu apprentissage, mise en adéquation des règles de gestion administratives et financières dans les EPLE.

L'objectif du patronat est d'avoir la main mise sur le système global de la formation professionnelle initiale.

L'apprentissage permet la sélection des jeunes en les triant. Mais les visées du patronat sont bien plus grandes : en essayant de disqualifier l'enseignement sous statut scolaire, il cherche à remettre en cause les qualifications, les diplômes et les processus de certification qui les organisent.



C'est pourquoi la CGT Educ'action comme la confédération CGT, combattent toutes ces orientations et réaffirment leur attachement à la défense des diplômes et leur construction au sein des Commissions professionnelles Consultatives dans lesquelles ils siègent.

Seconde professionnelle de détermination : attention danger !

Dès la rentrée 2015, huit lycées des métiers de l'académie de Reims et certains de Versailles mettront en place un projet expérimental de seconde de détermination en lycée professionnel.

Les buts affichés par les rectorats sont :

- Rendre l'orientation dans la voie professionnelle plus progressive,
- Rendre plus attractives certaines filières porteuses de débouchés professionnels mais qui souffrent d'un déficit en termes d'image.
- Elargir les domaines de compétences des lycéens en travaillant des compétences transverses.
- Décloisonner les spécialités afin de favoriser une plus grande ouverture professionnelle.

La mise en place concrète dans les établissements se fait à partir de plusieurs filières qui relèvent d'un même champ professionnel (ex : métiers de l'industrie, métiers de la relation clients et usagers, métiers du bâtiment...). Elles verront leurs enseignements professionnels mutualisés pendant une partie de l'année ou sur l'année entière pour permettre aux élèves d'aborder plusieurs spécialités avant de se déterminer.

La position de la CGT Educ'action

- **La première critique** par rapport à ce projet porte déjà sur la **méthode**. Dans les deux académies où l'expérimentation a été mise en place, le projet s'est fait sans réelle concertation avec les représentants des enseignants, ce qui est pour le moins regrettable. On peut aussi s'interroger sur l'objectif affiché : « **faciliter l'orientation des élèves** » alors que dans le même temps, le manque d'attractivité de certaines filières est avancé : **n'est-ce pas, la régulation des flux dans certaines filières qui est attendue ?** Auquel cas, cela ne correspond en rien pour l'élève, à un réel progrès de son orientation.
- **De plus, aborder différents métiers pour faciliter l'orientation**, n'est-ce pas le rôle de la 3^e prépa pro ? Ces classes-là sont-elles, alors, appelées à disparaître ?
- **Enfin, cette seconde de détermination** amputera encore, de facto,

l'enseignement professionnel des élèves, déjà bien entamé par la réforme du bac pro 3 ans. Cette réforme a déjà incontestablement des répercussions négatives en termes de contenus et a engendré une « déprofessionnalisation » du diplôme.

La CGT Educ'action s'est largement exprimée sur le sujet et le gouvernement, à défaut d'un véritable bilan de cette réforme, devrait en tirer des leçons

Si certains aspects de l'expérimentation, comme une orientation plus réfléchie, sont intéressants, les risques de dérive et la déprofessionnalisation nous conduisent à nous opposer à cette expérience d'autant que nous connaissons le devenir des expérimentations au sein du ministère de l'Education nationale !



4 p. Ens. Pro
sept. 2015

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom.....Prénom.....
Adresse personnelle.....
Code postal.....Commune.....
Grade ou corps.....Discipline.....
Etablissement.....
Code postal.....Commune.....
Tél.....Mél.....

CGT Educ'action - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 55 82 76 55- e-mail : unsen@ferc.cgt.fr